

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt-sept du mois d'OCTOBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 Octobre 2015, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Benoît GOSSELIN, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO et Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme MILLON Florence.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

TARIFS DES DROITS DE PLACE- COMMERCE NON SEDENTAIRES - ABONNEMENT POUR MARCHÉ ETE

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 mai 2015, les différents tarifs des droits de place concernant les commerces non sédentaires ont été actualisés.

Un nombre très important de commerçants non sédentaires ont souhaité bénéficier d'un abonnement pour le marché d'été par simplification administrative.

Le maire propose à l'assemblée de créer un abonnement pour le marché d'été correspondant à 2,60 € /ml/semaines de marché d'été.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- DE CREER un abonnement pour le marché d'été correspondant à 2,60 €/ml/semaine de marché d'été ;
- D'ACTUALISER le montant au 1^{er} mai de chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	2
Pour :	17
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 27 Octobre 2015

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK